

5384

Annexe n° 3.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

3 B

CARTE
DE
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : Cabon
PRÉNOMS : Jean François Marie
Pseudos : _____
Date et lieu de naissance : 3 novembre 1905 à Lesneven

FINISTÈRE

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 20 AVR 1953
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale { favorable } le 11 MARS 1954
 { défavorable }

DÉCISION { attribution } le 11 MARS 1954
 { rejet }

carte n° 2579
30 MARS 1954

N° 7218
OFFICE DÉPARTEMENTAL de
FINISTÈRE

R.I.F.
Catégorie.

N° _____
OFFICE NATIONAL.

DOSSIER N° 7218

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A./C. et V.G. - Impasse
de la Palestine, à QUIMPER.

Monsieur CARBON *Jean*

demeurant à Brignogan Plages

déclare avoir reçu la carte n° 3579

de Combattant Volontaire de la Résistance

qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

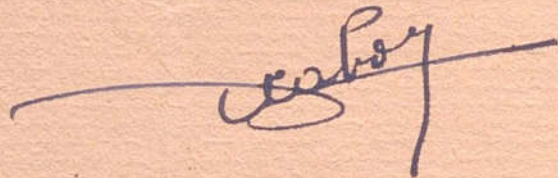
A Brignogan le 9. juillet 1954

(signature)

En copie à

Brignogan Plages

jusqu'au 1^{er} janvier 1955



CVR-7218

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE

Impasse de la Palestine - QUIMPER -

Tél. : 14-50

NOTE à Monsieur

*Laboujean, Vérificateur Principal des Postes et
Télécommunications, BOUAKE,*

(Côte d'Ivoire)

5082

Demande ou nature des
pièces jointes

Nombre
de
pièces

REPOSE ou
OBSERVATIONS

*Monsieur,
J'ai l'honneur de vous informer
que par décision de M. le Ministre des
Anciens Combattants et Victimes de la guerre,
le titre de combattant volontaire de la Ré-
sistance vous a été attribué.*

*Afin de me permettre de vous délivrer
la carte afférente à ce titre, et, par voie
de conséquence, la carte du combattant,
je vous serais obligé de bien vouloir me
faire parvenir, le plus tôt possible, deux
photos d'identité.*

*Vous voudrez bien également
me retourner le questionnaire joint
dûment daté et signé à la dernière page.
Bonne nuit, Monsieur, l'Esp
pensez de moi et de votre distinction distinguée*

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous
faire retour du questionnai-
re .

Je m'excuse du retard, car
X Bouaké n'ayant pas de pho-
tographie, je ne pouvais
vous faire parvenir deux
photos demandés./-

Brignogan, le 17 juillet 1954

Laboujean

Monsieur CABON Jean
en congé à BRIGNOGAN - PLAGES
(Finistère)

QUIMPER, le 30 MARS 1954 195

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

[Signature]

A

le

DECISION

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre;

VU la loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 relative au statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance, notamment l'article 3;

VU le décret n° 50-358 du 21 Mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la Loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 relative au statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance, notamment l'article 4;

VU le décret de codification N° 51-469 du 24 Avril 1951 et notamment son article 269;

VU l'arrêté du 13 Mars 1952 donnant délégation de signature au nom du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à M. RIBIERE Henri, Directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre;

VU les demandes présentées par les intéressés;

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTERE;

VU l'avis de la Commission nationale des Combattants Volontaires de la Résistance;

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

.....
NOM et Prénoms : *Gabon Jean*
Adresse : *22 Rue Graveray Brest*
.....

PARIS, le 11 MARS 1954

P. le Ministre des A.C. et V.G.
et par délégation,
le Directeur de l'O.N.

signé : H. RIBIERE

Pour extrait conforme.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.N.

[Signature]

Pour copie conforme
Le Chef du 6ème Bureau,

signé : ILLISIBLE

not in the D

after that in any

valuable

C.V. R. 7218

6020

16 AVR 1952

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

13013

Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Impasse de la Palestine — QUIMPER — Tél. 14-50

13522

24 AVR 1952

NOTE à Madame Gh. Balé

22. rue de Graveran Brest s/c du Maire

DEMANDE ou NATURE des Pièces jointes	Nombre de Pièces	RÉPONSE ou OBSERVATIONS
<p>Madame. Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître l'adresse en France de M. Cabon Jean Fils M^r, qui sollicite la carte du C.V. R.</p> <p>Veuillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations</p>	1	<p>M^r Cabon est parti en A.O.E il y a une quinzaine de jours. Il m'a chargé de m'occuper de ses papiers. Subit je vous donne mon adresse.</p> <p>M^r Cabon en partant ignorait ou il sera nommé</p>
<p>ci joint la demande de l'intéressé</p>		

Quimper, le 12 avril 1952

Le Secrétaire Général de l'O. D.,

A

, le

195

Del me Gh Balé

7218

DEFENSE DE LA FRANCE

section du Finistère
secrétariat : 22 rue
Graveran- B R E S T -
=====

Brest le 17 aout 1952

20 AOUT 1952

22707
20.8.52

Monsieur le Délégué Départemental
du Ministre des A.C. et V. de G.
impasse de Palestine QUIMPER

Monsieur le Délégué Départemental,

J'ai l'honneur de vous demander le N° du dossier
de demande de carte de C.V.R. de : n° 7218.

CABON Jean postier aux Colonies né le
3 novembre 1905 à Lesneven (fère)

Ci joint une enveloppe timbrée pour la réponse.

Recevez, Monsieur le Délégué, mes sincères salutations

la secrétaire:

Mme Ph. Bate



répondre le
21-8-52

- dossier complet -

toujours pas de Commission Dép. alb.

PM/RJ

III° REGION MILITAIRE

RENNES, le 15 SEPTEMBRE 1951.

ETAT-MAJOR

1er Bureau - Chancellerie

LE GENERAL RIVAUD, Commandant Pvt.
la 3° REGION MILITAIRE

Tél.: 57-71 - Poste 24.

à

N° 4675 CH/FFCI

Monsieur Le Délégué Départemental du Ministre
des Anciens Combattants & Victimes de Guerre
Impasse de la Balestine

- QUIMPER -

REFERENCE : Lettre du 30.8.1951

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les conditions d'attribution du certificat d'appartenance aux F.F.I. ont été fixées par l'I.M. n°4.550 FFCI/FI du 9 Mai 1947.

Cette instruction précise, en particulier que les services spécifiquement F.F.I. sont ceux accomplis jusqu'à l'issue des combats de la libération. Or, la date de libération du Département du FINISTERE ayant été fixée au 10.8.1944, le certificat d'appartenance aux F.F.I. ne saurait donc ratifier, au titre des F.F.I. des services ultérieurs.

Toutefois, en ce qui concerne les militaires se trouvant dans les poches (BREST et Presqu'île de CROZON) dont les combats de nettoyage étaient pratiquement terminés le 18.9.1944, mention en a été faite sur les certificats d'appartenance aux F.F.I. qui leur ont été délivrés.

Il est précisé, toutefois, que les services accomplis dans les poches en question, après la libération des secteurs contigus, ne peuvent en principe être considérés comme des services effectués au titre de l'action militaire de la Résistance, c'est-à-dire des F.F.I.

En résumé, tous les services effectués après le 10.8.1944, tant dans le Département du FINISTERE, que dans celui du MORBIHAN, reçoivent de l'Armée régulière.

En ce qui concerne les engagements contractés par les Combattants F.F.I. - Engagements pour la durée de la guerre ou engagements de plus longue durée, ces contrats ont été souscrits, au titre de l'Armée régulière, mais ils n'en ont pas moins pris effet du jour où les services F.F.I. ont commencé.

P.O. le Chef d'Etat-Major,

signé : illisible.

F . F . I de BRIGNOGAN - PLAGES

L' adjudant chef P O S T E C , chef des F . F . I de
BRIGNOGAN, certifie que le dénommé... C.A.B.O.N... Jean...
appartient aux F . F . I de BRIGNOGAN - PLAGES

BRIGNOGAN, le 15.. Oct 1944

Le Chef des F . F . I.

Certifié exact

Le Commandant

1457



Postec

2456

7218

18 MARS 1952

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. : B. 594 du 7 novembre 1946).

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de
FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : **CABON**
PRÉNOMS (2) : **Jean François Marie**
Pseudos (3) :
Date et lieu de naissance : **3 novembre 1905 à LESNEVEN (fère)**
Situation de famille : **marié 3 enfants**
Profession : **agent des P.T.T. aux Colonies**
Nationalité : **française**
Adresse actuelle (4) : **chez Mme B. Bute 22 rue Graveran Brest**

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :
.....
.....
.....

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :
.....
.....
.....

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :
agent des P.T.T.
.....
.....
.....

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :
.....
.....
.....

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause.

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- a. Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu.
- b. Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- c. Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- d. Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- e. Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

^a - O.C.M. et "DEFENSE DE LA FRANCE"

b - pour l'O.C.M. Dr RÈCHEZ de Ploufoulm et KERMAREC de Défense de la France

c - entra dans la résistance dès le 1er aout 1943 et de cette date au 2 aout 1944 s'occupa de la fabrication des faux papiers pour les résistants et les réfractaires au S.T.O. donna des renseignements sur le réseau téléphonique allemand en pénétrant dans des bureaux allemands à la Poste de Brest. Sa place d'agent des P.T.T. le plaçait souvent dans des endroits où il pouvait être très utile pour la résistance.

rechercha les terrains propices pour les parachutages en 1944
2 aout parachutage d'armes entre Plouider et Lanhouarneau.
4 et 5 aout 1944. Parachutage de militaires F.F.L. Réception de 80 parachutistes. A conduit un groupe de ces parachutistes et transporté du matériel radio.

A combattu dans les F.F.I. pour la Libération de BREST. dans les combats de la région de St Pierre Quilbignon.

CERTIFIÉ EXACT :

à BREST, le 10 février 1952

Signature,

7218

Défense **DE LA** France

PARIS, 13, RUE D'AGUESSEAU - TÉLÉPHONE ANJOU 34 25

18 rue du Pré-aux-Clercs (7°) BAB. 04.56

A T T E S T A T I O N

=====

Je soussignée, Madame Hélène VIANNAY, Liquidateur National de DEFENSE DE LA FRANCE, Mouvement homologué au titre de la R.I.F. certifie que, d'après les rapports de nos chefs régionaux, Monsieur CABON Jean, né le 3 Novembre 1905 a fait partie de notre Mouvement par l'intermédiaire du chef cantonal de Guisseny à partir d'août 1943 ; qu'il a fourni des renseignements sur les mouvements de troupes sur les réseaux téléphoniques ennemis jusqu'à la Libération de la région et a participé à un parachutage les 4/5 Août 1944 .

Paris le 22 Février 1952

Hélène VIANNAY



Viannay

Forces Françaises de l'Intérieur

pas modèle national 7218

Arrondissement de Brest

Canton de Guissény-Plouescat (Finistère)

Attestation de services F.F.I

Nom : Cabon

Prénom : Jean

Date de naissance : 3 novembre 1905 à Lerneven (Finistère)

Date d'entrée dans la Résistance : 1^{er} août 1943

Groupe de : Brignogan (Finistère)

Grade : chef de groupe

Date d'entrée au maquis : 5 août 1944

Activités et opérations auxquelles il a pris part :

août 1943
au 2 août 1944

Renseignements mouvement des troupes ennemies -
Fabrication de fausses cartes d'identité -
Recherche de terrains pour parachutages.

2 août 1944

Parachutage d'armes entre Plouider et Lanhouarneau

4 et 5 août 1944

Parachutage de militaires F.F.I. Réception de 80 para-
chutistes. A conduit un groupe de ces parachutistes
et transporté du matériel radio.

20 août au
31 septembre 1944

Combats de la pointe de Corsen, de la région de Le
Cauquet (Perbougues - Trébabu - Etang de Kérjean). Combats
sur la pointe de St. Mathieu et prise de la batterie de
280 mm de Keringar - Lochrist - Participation au siège de
Brest dans la région de Saint-Pierre Quilligou

(A rejoint ses foyers le 1^{er} octobre 1944

Ploujean le 5 décembre 1951

Le Sous-Lieutenant Kermarec

Ex-adjoint au chef cantonal de Guissény-Plouescat
Directeur d'école à Ploujean (Finistère)

7218

Quartier Général
2^e Bataillon de Rangers Infanterie

Sujet: Appréciation
Etat-Major des F.F.I.
Département du Finistère
Quimper-France

15 septembre 1944

1- Durant la campagne pour la libération de l'extrémité Sud-Ouest de la péninsule de Brest (secteur du Conquet) les formations de F.F.I. du district (arrondissement de Brest) sous le commandement du Lt. Colonel Faucher dit Louis, ont pris une part très active dans toutes les batailles. Leur tenue sous le feu de l'ennemi et leur discipline ont été hautement appréciées par le commandement américain dans ce secteur.

2- Toutes les informations qui nous ont été données par les F.F.I. en ce qui concerne l'installation et la force de l'ennemi se sont avérées très précises et de la plus grande valeur pour nous. Cela rendit possible la défaite rapide et définitive de l'ennemi avec un minimum de pertes.

3- Le Lt. Colonel Faucher dit Louis, et son état-major méritent les louanges les plus grandes pour leur organisation, leur commandement et esprit de coopération.

4- Nous désirons remercier les F.F.I. pour le travail fait et qui a été en tout une preuve de la renaissance de la tradition militaire de la France.

James M. Rudder
Lt. Colonel Infanterie
Commandant le 2^e Bataillon de Rangers.

Arrondissement de Brest

F.F.I.

N° 157

F.F. le 14 septembre 1944

Transmis à tous les Chefs Cantonniers :

Les félicitations ci-dessus reviennent tout particulièrement à tous les chefs de canton, leurs gradés subalternes et soldats F.F.I. qui par leur tenue, et leur courage et leur entraînement ont mérité l'appréciation ci-dessus donnée par le Colonel commandant le 2^e Bataillon de Rangers.

Le Commandant d'arrondissement
Lt. Colonel Faucher

Par copie conforme
Lieutenant Barra
Commandant le Secteur Guissey-Plouazec

[Signature]

Bataillon de Brest
Compagnie Zéphirin

7218

CERTIFICAT DE CESSATION DE PAIEMENT

Monsieur . . . *Sabon* . . . *Jean*
 Grade . *quartier maître* . . . grade du *1.7.24*
 Marié . *marie* . . . Veufr . . . Célibataire . . .
 Nombre d'enfants . . . *3 enfants*
 a été aligné en solds jusqu'au . . . *30.9.1944* inclus
 Temps passé aux F.F.I. du . . . *1.8.43* au . . . *30.9.1944*
 Adresse *routé de Plozeven Brignogan* . . . *Profession monteur des P.T.T. ACF.*
BRIGNOGAN-PLAGES . . . *Entré au magasin 5.8.44*

Roennearc FINISTERE

Le 1^{er} lieutenant adjoint au
chef de compagnie

[Signature]



A BRIGNOGAN le 14.7.1945.

Le chef de section

[Signature]

7218

Arrondissement de BREST

PIECES DE DÉMOBILISATION

UNITE

NOM : GARCH

Prénoms : Jean

Grade et fonctions : Quartier-Maître Electricien (réserve)
Chef de Groupe.

Date et lieu de naissance : 5 novembre 1905 LESNEVEN

Date d'entrée aux F.F.I. 1er/8/1943

Date d'entrée au requis (s'il y a lieu) 5/8/1944

Affaires auxquelles il a pris part : parachutages - Opérations militaires - Le Conquet-Brest - Plans - Téléphones).

Date de démobilisation :

30 Septembre 1944

Pour le Lieutenant Colonel

FAUCHER

et p.o. le Lieutenant

Signé : DILLASSEN-

Certifié exact-

à BRIGNOGAN le 30 Septembre 1944

Le Chef de bureau

Signé : GARCH -

CERTIFIÉ CONFORMÉ A L'ORIGINAL
QUI N'EST PAS PRÉSENTÉ

ADIDJAN LE 26-9-47

LE COMMISSAIRE DE POLICE



OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le

9 MAI 1952

Impasse de la Palestine

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à

Brest

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 7218

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M ? Cabon Jean Francois Marié
né le 3 novembre 1905 à Lesneven

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

Casier judiciaire du Tribunal Civil de Brest

Bulletin N° 2: "NÉANT"

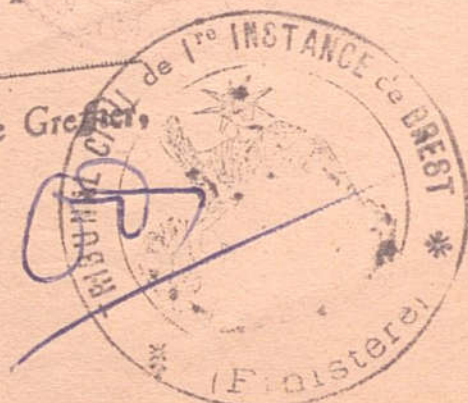
BREST, le

12 MAI 1952

Le Procureur de la République,

Le Greffier,

L. Lagis



N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

7218

BULLETIN DE NAISSANCE

Commune : LESNEVEN

Département : FINISTÈRE

le : 3 Novembre 1905

est né... sur le territoire de la commune (1):

Jean François Marie

fil de (2) : Gouven CABON, et de
Anne RAMONET.



Délivré le : 25.10.1948

9

(1) Prénoms et Nom.

(2) Nom et prénoms des parents, si le bulletin est délivré soit à une administration, soit à un héritier, soit à une personne susceptible d'obtenir la copie intégrale de l'acte de naissance. Dans le cas contraire cette rubrique ne doit pas être remplie.

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 20 AVR 1953)

Dossier n° 7218

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M. CADON Jean François Marie

né le 3. 11. 1905 à Lesneven (Fin.)

demeurant

22 Rue Graveran, Brest

-:-

r. Cadon produit un témoignage établi par le liquidateur national de Défense de la France. (comprenant des renseignements fournis par r. Kermaecq ex agent au camp Carleval FFI de Guissény. (Houssel) et attestant qu'il a fait partie de ce mouvement d'août 1943 à la libération - (renseignements - photocopies - cartes d'identité - combats du 20 août de Brest - qui n'a été libéré que le 18. 9. 44. -

avis favorable (S B.)

LE RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

QUIMPER, le 20 AVR 1953

signature d'un membre
de la Commission,

J. Pelland

signature du
Secrétaire de la Commission,

Pelland

OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE
du FINISTERE
-:-:-:-:-

Détermination du temps de service
dans la Résistance

COMBATTANTS VOLONTAIRES
de la RESISTANCE

AVIS du PREFET

Dossier N° 7218

LE PREFET, Président de l'Office départemental
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du FINISTERE

VU le dossier - ~~sur la demande~~

de M CARON Jean F^r Pseudo :

né le 3. 11. 1905

à Lesneven (Fin)

demeurant à Brest - 22 Rue gouverneur

Après avis de la Commission départementale
des Combattants Volontaires de la Résistance,

EST D'AVIS :

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé, le temps
de présence dans la Résistance ci-après mentionné :

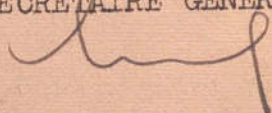
Périodes du 1. 8. 43 au 18. 9. 44 (non homologué)
du au
du au

soit au total : 1 an 1 mois 18 jours

A QUIMPER, le 20 AVR 1953

Pour le PREFET :

LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.;



PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 7218

(Réunion du 20 AVR 1953)

M. CADON Jean François - pseudo :

né le 3. 11. 1905 à Lesneven (Fin)

demeurant 22 Rue Gravereux Brest

La Commission départementale

EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du	au	()
du 1. 8. 43	au 18. 9. 44	(Défense de la France
du	au (libération de Brest)	()
du	au	()

A QUIMPER, le 20 AVR 1953

Signature d'un
Membre de la Commission,

H. Roulland

Signature du
Secrétaire de la Commission,

[Signature]

GOUVERNEMENT GENERAL
DE
L'AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE

OFFICE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE
DE L'A.O.F. ET DU TOGO
DAKAR

OBJET

C.V.R. 277 -

3 PIÈCES JOINTES :

LETTRE INDIQUÉE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE
-7 DEC 1953
ARRIVÉE

-10 752

N° I. A. G.
(Références à rappeler ainsi que la
date dans la réponse)

DAKAR, LE

4 DEC 1953

LE SECRETAIRE GENERAL p.i.
DE L'OFFICE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES
DE LA GUERRE DE L'A. O. F. ET DU TOGO

à Monsieur le DIRECTEUR de l'OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de
la GUERRE
7ème Bureau
Hotel des Invalides

- PARIS 7ème -
-:-:-:-:-

12 dec 53
B
n° 5384

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour attribution, une lettre en date du 18 Octobre 1953 de M. CABON Jean, Vérificateur principal des postes et télécommunications en service à BOUAKE, demandant la suite réservée à sa demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance, correspondance qui m'a été adressée par bordereau 5.455/BM/MAC en date du 10 Novembre 1953 de M. le Gouverneur de la Côte d'Ivoire.

Copie à
M. le Gouverneur de
la Côte d'Ivoire - ABIDJAN -
"Pour information"



R. MAYLIE

Bouaké, le 18 octobre 1953

Monsieur CABON Jean
Vérificateur Principal des
Postes et Télécommunications
en service à
BOUAKE (Côte d'Ivoire)

OFFICE COLONIAL DES A. C.
Arrivée le 30 NOV 1953
N° 2791

à Monsieur le Ministre de la France d'Outre-Mer,
27, rue Oudinot

- P A R I S VIIe -

S/C de Monsieur le Haut-Commissaire,
Gouverneur Général de l' A. O. F. à

- D A K A R -

(Voie hiérarchique)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander la suite réservée à ma demande du 5 juillet 1952 transmise par bordereau n° 824 du 11 août 1952, et de vous transmettre une correspondance concernant ma demande de C.V.R. ainsi que la réponse de Monsieur le Préfet du Finistère. Monsieur le Préfet m'a fait connaître que mon dossier a été transmis pour décision à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Hôtel des Invalides Paris (7ème).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect./.



1 pièce jointe.

Bouaké, le 16 août 1953

Monsieur CABON Jean
Vérificateur Principal de 1ère classe
des Transmissions Coloniales
en service à

BOUAKE (Côte d'Ivoire)

24 AOUT 1953

à Monsieur le Préfet du Finistère,
(Office des Anciens Combattants et Victimes
de la Guerre)
Impasse de la Palestine
Q U I M P E R - (Finistère)

Monsieur le Préfet,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me
faire connaître la suite réservée à ma demande de carte de
C.V.R. ; demande inscrite sous le n° 7.218.

10 N. 10-5-1953
Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expres-
sion de mes sentiments respectueux./-



J. CABON

Monsieur,

Suite à votre demande ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen par la Commission départementale compétente, votre dossier a été transmis, pour décision, à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Hôtel des Invalides, Paris (7^e).

Il ne m'est pas possible de préjuger de la date à laquelle interviendra cette décision.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Quimper le 25 AOUT 1953

Le Secrétaire Général de l'O.D.



C.L.

SOIT TRANSMIS
à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire
Cabinet-Personnel

N°1977/PL

ABIDJAN

AM

m'en parler

Pour la suite utile,

4860
4-11-53

Abidjan, le 29 Octobre 1953

Le Directeur

CHEF DU SERVICE DES POSTES
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA CÔTE-D'IVOIRE

L. Lacoste

G. LACOSTE

P.P. 97

CÔTE D'IVOIRE
BOURNIER ADJUTANT
30 OCTO 1953
8179 ADT